



QUICK TIPS

ACTIVITÉS DANS L'APPUI À LA TRANSFORMATION NUMERIQUE POUVANT BÉNÉFICIER DE MARQUEURS DE RIO

Le règlement NDICI Global Europe a établi un objectif visant à consacrer au moins 30% du budget de l'UE au soutien des objectifs climatiques au cours de la période 2021-2027. Il précise également que le NDICI Global Europe contribuera à l'ambition de consacrer 7,5 % des dépenses annuelles en 2024 et 10 % en 2026 et 2027 aux objectifs de la biodiversité.

Dans son discours sur l'état de l'Union pour 2021, la présidente de la Commission européenne s'est engagée à consacrer quatre milliards d'euros supplémentaires aux objectifs climatiques. Une promesse a également été faite de doubler le financement extérieur de l'UE pour la biodiversité, par rapport à 2014-2020, en particulier pour les pays les plus vulnérables.

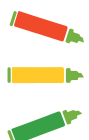
Ces objectifs renouvelés augmentent considérablement l'ambition de l'UE en matière de financement du climat et de la biodiversité pour les pays partenaires, reflétant l'urgence

demandée par les scientifiques pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité et à l'ambition du Pacte Vert européen.

Quatre "marqueurs de Rio" ont été développés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour identifier la contribution des actions aux objectifs des conventions de Rio des Nations unies (deux marqueurs liés à la Convention-cadre sur le changement climatique, un à la Convention sur la diversité biologique et un à la Convention sur la lutte contre la désertification et la dégradation des sols). Les marqueurs de Rio sont utilisés par la DG INTPA pour assurer le suivi des contributions financières aux thèmes de Rio. Conformément à une méthodologie adoptée par le CAD de l'OCDE, il existe trois scores possibles (0, 1 et 2) pour les marqueurs de Rio. La DG INTPA estime qu'un certain pourcentage du budget d'une action peut être considéré comme contribuant à un thème de Rio, sur la base du score correspondant:



**Si la biodiversité, la
désertification ou le
changement climatique**



	N'EST PAS CIBLÉ	RM=0	0% BUDGET
	EST UN OBJECTIF SIGNIFICATIF	RM=1	40% BUDGET
	EST UN OBJECTIF PRINCIPAL	RM=2	100% BUDGET

Le score doit être déterminé conformément aux directives correspondantes du [CAD de l'OCDE](#).¹

Une activité peut être qualifiée de « principale » lorsque l'objectif (biodiversité, lutte contre la désertification, atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique) est explicitement énoncé comme fondamental dans la conception ou la motivation de l'activité. Pour être marqué comme « significatif », l'objectif doit être explicitement énoncé mais n'est pas un moteur ou une motivation fondamentale pour entreprendre et concevoir l'activité.

¹ CAD de l'OCDE (2018) Directives de déclaration statistique convergentes pour le système de déclaration des créanciers (SRC) et le questionnaire annuel du CAD. Annexes - modules D et E (annexe 18 - marqueurs de Rio). DCD/DAC/STAT(2018)9/ADD2/FINAL.



Biodiversité

Une activité doit être classée comme liée à la biodiversité si elle favorise au moins un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique : (1) la conservation de la biodiversité ; (2) l'utilisation durable de ses composantes (écosystèmes, espèces ou ressources génétiques) ; ou (3) le partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

L'activité contribue à :

- a) la protection ou l'amélioration des écosystèmes, des espèces ou des ressources génétiques par la conservation in situ ou ex situ, ou la réparation des dommages environnementaux existants ; **ou**
- b) l'intégration des préoccupations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les objectifs de développement des pays bénéficiaires, et la prise de décision économique, par le biais du renforcement des institutions, du développement des capacités, du renforcement du cadre réglementaire et politique, ou de la recherche ; **ou**
- c) les efforts déployés par les pays en développement pour remplir leurs obligations au titre de la convention.

L'activité sera notée **“objectif principal”** (c'est-à-dire RM2) si elle vise directement et explicitement à atteindre un ou plusieurs des trois critères ci-dessus.

Les activités dans le domaine du numérique pouvant bénéficier du marqueur de Rio sur la biodiversité² comprennent:

- Les actions de digitalisation visant à réduire la pression et/ou à améliorer l'état de conservation des zones importantes pour la biodiversité, telles que les réserves protégées, les « hotspots » de la biodiversité ou les zones fournissant des services écosystémiques importants, par exemple au moyen de :
 - Les technologies de télédétection et de suivi pour la surveillance de l'état de la biodiversité dans les environnements terrestres et marins, ou pour le suivi des activités illégales telles que l'exploitation forestière, le défrichement, la pêche, le brûlage, les marées noires, etc.
 - Les activités de science citoyenne faisant appel à des applications intelligentes basées sur les téléphones pour surveiller l'état de la biodiversité (par exemple, la diversité des espèces, le succès de la reproduction, etc.
 - Les activités de formation et de développement institutionnel liées à tout ce qui précède, y compris l'élaboration des politiques et de la législation relatives à la biodiversité nécessaires à une utilisation plus efficace des technologies numériques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, notamment le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation durable de la biodiversité.



Lutte contre la désertification

Une activité doit être classée comme liée à la désertification si elle vise à combattre la désertification ou à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par la prévention et/ou la réduction de la dégradation des terres, la remise en état de terres partiellement dégradées ou la récupération de terres désertifiées.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

L'activité contribue à :

- a) protéger ou améliorer les écosystèmes des zones sèches ou remédier aux dommages environnementaux existants ; ou
- b) intégrer les préoccupations liées à la désertification dans les objectifs de développement des pays bénéficiaires par le biais du renforcement des institutions, du développement des capacités, du renforcement du cadre réglementaire et politique, ou de la recherche ; ou
- c) les efforts des pays en développement pour remplir leurs obligations dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

L'activité sera notée **“objectif principal”** (c'est-à-dire RM2) si elle vise directement et explicitement à atteindre un ou plusieurs des critères ci-dessus, y compris dans le contexte de la réalisation de programmes d'action nationaux, sous-régionaux ou régionaux.

² OECD (2019). Indicative Table for the Rio marker for Biodiversity. DCD/DAC/STAT(2018)26/final.

Les activités dans le domaine du numérique pouvant bénéficier du marqueur de Rio sur la désertification comprennent :

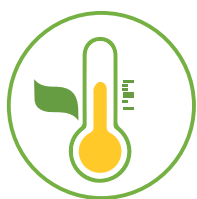
- Les actions de digitalisation visant à prévenir et à réduire les processus de dégradation des sols et/ou à améliorer la conservation des sols et de l'eau, par exemple au moyen de :
 - Les technologies de télédétection pour la surveillance de la couverture des sols, de la qualité des sols, du cycle hydrologique et des processus d'érosion dans les environnements terrestres, ou pour le repérage d'activités illégales telles que le défrichement, le brûlage, le captage d'eau, l'irrigation excessive, etc.
 - Les activités de science citoyenne faisant appel à des applications intelligentes basées sur les téléphones pour surveiller la qualité et la productivité des sols et de l'eau (par exemple, l'état des cultures saisonnières, les données sur les récoltes, etc.
 - Les activités de formation et de développement institutionnel liées à tout ce qui précède, y compris l'élaboration des politiques et de la législation nécessaires à une utilisation plus efficace des technologies numériques pour la conservation des sols et des eaux et les mesures de lutte contre la désertification.



Atténuation du changement climatique

L'appui à la transformation numérique dépend de l'électricité et peut donc contribuer aux émissions de GES, selon la manière dont l'électricité est produite. Inversement, les solutions numériques peuvent contribuer à une utilisation plus intelligente de l'énergie et des ressources et donc à une société plus neutre en carbone dans pratiquement tous les secteurs. Étant donné qu'il est impossible de définir toutes les activités potentielles dans lesquelles la digitalisation peut jouer un rôle³, les activités suivantes, définies au sens large, sont considérées comme pouvant bénéficier d'un marqueur Rio d'atténuation du changement climatique :

- Introduction de solutions numériques visant à réaliser des économies d'énergie, à condition que (i) les économies d'énergie compensent largement la consommation d'énergie supplémentaire occasionnée, ou (ii) que l'activité s'accompagne d'une production d'électricité propre égale ou supérieure à la consommation d'énergie de la solution numérique. Par exemple, les réseaux intelligents, la climatisation des bâtiments, ou les solutions numériques pour la mobilité, etc.
- Introduction de solutions numériques visant à réduire les émissions de GES autres que le CO₂ (par exemple, prévention des émissions de méthane dans l'élevage, gestion des nappes phréatiques dans les tourbières).
- Amélioration du système de radars météorologiques afin d'améliorer les informations sur les changements dans l'utilisation des sols, la couverture des sols, la foresterie, l'eau, etc.
- Activités de formation et de développement institutionnel liées à tout ce qui précède, y compris l'élaboration de politiques et de lois et réglementations nécessaires à une utilisation des technologies numériques plus efficace au niveau de la réduction des émissions de GES.



Adaptation au changement climatique

L'ensemble de notre société et, par conséquent, tous les secteurs doivent s'adapter et devenir plus résilients aux conséquences du changement climatique. La digitalisation peut jouer un rôle à cet égard sous de nombreuses formes différentes. Il est donc impossible de définir toutes les activités potentielles où la numérisation peut jouer un rôle. Les activités suivantes, définies au sens large, sont considérées comme pouvant bénéficier d'un marqueur Rio pour l'adaptation au changement climatique :

- Les solutions numériques qui permettent de mieux appréhender le changement climatique, ainsi que les risques, la vulnérabilité et les impacts du climat.
- Les solutions numériques permettant aux utilisateurs et à la société de mieux se préparer aux événements liés au changement climatique, par exemple grâce à des systèmes d'alerte précoce pour les ouragans, les inondations, les incendies de forêt, etc.
- Introduction de solutions numériques qui augmentent la résilience de ses utilisateurs finaux face aux conséquences du changement climatique, telles que des solutions intelligentes de conservation et de distribution de l'eau dans les zones qui deviennent plus sèches, des applications de prévisions météorologiques pour les petits agriculteurs, etc.
- Amélioration du système de radars météorologiques afin d'améliorer les informations sur les changements dans l'utilisation des sols, la couverture des sols, la foresterie, l'eau, etc.
- Activités de formation et de développement institutionnel liées à tout ce qui précède, y compris l'élaboration des politiques et de la législation nécessaires à une utilisation plus efficace des technologies numériques pour renforcer la résilience et l'adaptation au changement climatique.

³ Le [manuel du CAD de l'OCDE](#) sur les marqueurs de Rio pour le climat donne une vue d'ensemble des activités qui peuvent bénéficier des marqueurs de Rio sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Si les actions de numérisation constituent une partie essentielle de ces activités, elles peuvent bénéficier d'un marqueur de Rio.